

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quatre du mois de septembre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND.
Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Commandant Cyril ANDRIEU, chef du groupement ressources humaines.
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Absent excusé :

M. Jean-Michel BOUAT.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 29 août 2024.

RAPPORT N°044/BUR-09/2024

OBJET : Demande de subvention Fonds vert – Modernisation des postes de commandement

Selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la température mondiale moyenne a augmenté d'environ 1,1 °C depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Cette augmentation est plus rapide depuis les années 1970, les 10 années les plus chaudes jamais enregistrées ayant été observées depuis 2005. Le département du Tarn ne fait pas exception à cette tendance, et à court terme, il sera régulièrement exposé au risque d'incendies d'espaces naturels (zones forestières ou agricoles). Les conditions climatiques sèches et chaudes qui prévaudront en été, combinées à la prédominance de ces espaces naturels, créent un environnement propice à la propagation des feux.

Plusieurs feux de forêt d'ampleur ont déjà eu lieu dans le Tarn, notamment en 2022. Au rythme du dérèglement climatique, le risque de dommages s'élève pour la population exposée comme pour les intervenants, ainsi que la faune, la flore et les infrastructures. Le dossier départemental des risques majeurs classe 55 communes tarnaises comme exposées au risque feu de forêts, ce qui représente près d'1/3 de la population départementale (107 730 personnes). En réponse à cet aléa, le SDIS déploie de nombreux moyens de secours sur des durées importantes. Ces interventions nécessitent une coordination opérationnelle interservices de haut niveau et une excellente qualité de remontée d'information avec le centre opérationnel de zone (COZ) chargé des arbitrages quant à l'attribution de renforts zonaux ou nationaux.

Dans ce contexte, le SDIS du Tarn s'est engagé dans plusieurs projets visant à s'adapter à cette évolution du risque d'incendie de forêts et d'espaces naturels. Il s'agit entre autres de :

- l'augmentation du parc des engins avec le soutien de l'État (Pacte capacitaire) et du Département ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance des massifs forestiers avec le soutien de l'État (Fonds vert) ;
- la création d'une équipe brûlage dirigé avec le soutien de l'État (Fonds vert et ministère de l'agriculture) ;
- le projet de création d'une base de données DFCI, sous réserve du soutien de l'État.

Pour compléter ces avancées, tout en restant dans le cadre de la prévention des risques et la lutte contre les incendies de forêt et de végétation, il apparaît nécessaire de compléter et moderniser nos outils de coordination : postes de commandements, CTA et CODIS.

Un nouveau projet est ainsi proposé pour doter 2 postes de commandement, le CTA et le CODIS de moyens techniques modernes permettant de disposer sur le terrain d'une parfaite connaissance du milieu (concerné et menacé par le sinistre), de gérer les opérations de manière optimale et de partager les informations au bénéfice de l'efficacité collective. Le centre opérationnel départemental de la préfecture (COD) et les éventuels postes de commandement opérationnel (PCO) bénéficieront également de ces évolutions.

Dans le détail, il s'agit de faire l'acquisition d'une solution logicielle de gestion opérationnelle. Cette solution logicielle nécessite d'être complétée par des équipements spécifiques :

- dans chaque poste de commandement :
 - écran tactile interactif 65" ;
 - écran affichage dynamique 55" sous vitre de protection ;
 - moniteurs 43" ;
 - ordinateurs avec ses accessoires ;
 - connexion satellitaire, orbite basse ;
- au CTAU-CODIS :
 - écran tactile interactif 65" ;
 - murs d'image ;
 - ordinateur avec ses accessoires.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mesure 1 de l'axe 2 du Fonds Vert ciblant la protection et défense des zones déjà urbanisées, tout autant que dans la mesure 2 portant l'amélioration de la stratégie d'attaque des feux naissants.

L'échéancier prévisionnel du projet est établi comme suit :

- deuxième semestre 2024 : lancement du projet, acquisition de la solution logicielle, installation et paramétrage ;
- janvier à juin 2025 : formation de la chaîne de commandement ;
- été 2025, livraison du poste de commandement Sud : installation et paramétrage des équipements informatiques et des connexions à internet par satellite ;
- été 2026, modernisation du poste de commandement Nord : installation et paramétrage des équipements informatiques et des connexions à internet par satellite.

Cette opération pourrait être financée au moyen d'une participation de l'État au titre du Fonds Vert selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Acquisition du logiciel de gestion de situations tactiques	51 000,00 €	État Fonds vert	103 524,48 €	60 %
Acquisition des matériels numériques	105 082,80 €			
Prestations d'installation et de ressources IT	10 358,00 €	Auto-financement	69 016,32 €	40 %
Frais annexes de pilotage et achat	6 100,00 €			
TOTAL DÉPENSES HT	172 540,80 €	TOTAL RECETTES HT	172 540,80 €	100 %

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider le projet d'élaboration et de mise en place d'un dispositif de modernisation des postes de commandement ;
- d'autoriser le président du CASDIS à signer les documents afférents à ce projet ;
- d'autoriser le président du CASDIS à négocier et à signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>